

PROCES-VERBAL SÉANCE DU JEUDI 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Ludovic MOURGUES est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (34) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Jean-Luc GIBELIN, Jean-Pierre DE FARIA, Bernard HILLAIRE, Antonia CARILLO, Cyril LAURENT, Fabienne FAGES-DROIN, Marc BENOIT, Michel RUAS, Alain BENSACKOUN, Serge BORD, Thierry JACOT, Joseph BARBA, Jean-Claude GARNIER, Denis GUILLAUME, Martine MAGNE, Éric PLANTIER, Jean-Marie ITIER, Jean-Noël PUDDU, Pascal MILESI, Jean-Paul ANDRÉ, Geneviève COSTE, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Alain GIOVINAZZO, Patrick DELEUZE, Thierry JONQUET, Marielle VIGNE, Jean-Charles BENEZET, Jérôme MEYNIER, Ludovic MOURGUES, Adrien CHAPON, Matthieu TESTARD

POUVOIRS (S) (04) : Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Nicolas PERCHOC pouvoir à Fabienne FAGES DROIN, Georges VERCOUTERE pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS EXCUSÉS (29) : Guy MANIFACIER, Claude CERPEDES, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Bernard PORTALES, Micheline WIEREPANT, Sylvette MOLIERES, Gérard BARONI, Georges BRIOUDES, Joseph PEREZ, Bernard MARTIN, Jean-Michel BUREL, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Michel VIGNE, Jean-Marie COSTE, Jean-Marie MALAVAL, Edwige SOL, François SELLE, Sandrine RIBOT, David GUIRAUD, Éric TORREILLES, Christelle ROUSSEL, Ghislain CHASSARY, Cyril OZIL, David FOULGON, Samuel DUPIN, Aurélie GENOLHER

Monsieur Ludovic MOURGUES, membre du comité syndical représentant la commune de Saint Croix de Caderle, est nommé secrétaire de séance.

I- ASSEMBLÉES

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 27 décembre 2023

Monsieur le Président annonce que le procès-verbal du Comité Syndical du 27 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

II- FINANCES

2. Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif est établi en fin d'exercice par Monsieur le Président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes du Syndicat.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires, qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes du syndicat à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été rattachées.

Le Compte Administratif 2023 du SMIRITOM fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES = - 16 175 360,16 €
RECETTES = + 16 393 386,14 €
RESULTAT GLOBAL = + 218 025,98 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2023 un montant de 14 178 069 €. Elles augmentent de +9,85 % par rapport à 2022 soit +1 270 786 €.

On constate les dépenses par chapitre de la manière ci-après :

➤ Les charges à caractère général (chapitre 011) : 13 450 427 € représentent 95 % du budget. Elles augmentent de 10,13 % soit + 1 237 321 €.

Cette hausse des charges au chapitre 011 s'explique d'une part par la continuité de l'évolution défavorable de la TGAP (+7,70 € / T en 2023), et d'autre part par l'évolution également défavorable des indices de révision de prix dans un contexte d'inflation nationale important, de l'ordre de 5 % en 2023.

Par ailleurs, si les tonnages d'OM résiduelles continuent à diminuer, les tonnages triés ont augmenté, notamment du fait de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, avec nécessité de transfert d'un tri de densité moindre, vers le centre de tri de Lansargues. Ces surcoûts liés au tri sont toutefois en partie compensés par des recettes supérieures de soutien versées par l'éco organisme CITEO aux collectivités membres.

Monsieur le Président rappelle qu'au Budget Primitif 2024, le chapitre 011 a été voté à hauteur de 15 013 050 € soit encore une hausse, par rapport au réalisé 2023, de + 1 562 623 € (soit + 11,62 % d'augmentation).

Monsieur le Président signale que dans le cadre de l'entente des déchets, il a reçu Sud Rhône Environnement qui est le syndicat qui gère Beaucaire, Tarascon, Uzès... qui est de la même taille que le SMIRITOM en termes d'habitants, mais qui a des process différents mais qui va être dans la même problématique en 2026. Il faut également garder en tête qu'à partir de 2027, ce ne sera plus possible de faire du compost à Salindres, puisque la loi française, après avoir contraint à faire du tri mécano biologique, explique que ce ne sera plus possible après 2026. L'entente permettra de traiter quelques déchets verts du département en compost avec le centre de tri et si les Nîmois acceptent d'ouvrir un peu l'incinérateur on pourra traiter un peu. Il va falloir revoir le plan régional pour créer de nouveaux exutoires, ce qui n'est pas possible avec le plan actuel.

➤ Les charges de personnel (chapitre 012) : 73 569 € représentent 0,52 % des dépenses. Elles évoluent de + 3,71 %. Celles-ci sont en partie compensées par le remboursement de la mise à disposition de personnel (chapitre 013 : 12 500 €).

➤ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 88 595 € représentent 0,6 % du budget.

➤ Les charges financières (chapitre 66) : 565 479 € correspondent à 4 % du budget. Les intérêts de la dette sont de 265 479 €. Le reste (300 000 €) correspond aux frais financiers du loyer L1.

Recettes :

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, elles sont de 15 411 470 € en 2023.

Les participations des EPCI membres représentent 98 % des recettes (15 139 985 €). Ces participations ont augmenté de + 1 551 160 € par rapport à 2022.

Là encore **Monsieur le Président** fait un lien avec le BP 2024 : le montant des participations y est de 16 840 184 € soit une participation supplémentaire pour nos collectivités de + 1 562 623 € par rapport à 2023 (+ 11,23 % d'augmentation).

On a encaissé 258 985 € de produits de revente divers et de versement du loyer à la tonne entrante par le partenaire.

On constate un résultat de fonctionnement de + 1 233 161,72 €.

INVESTISSEMENT

Il a été remboursé 575 749 € de capital et 152 455 € de dette PPP.

Au chapitre 27, on peut constater une dépense de 281 779 €. Il s'agit des dépenses de gros entretien et réparations (GER).

Il y a un report de dépenses pour 42 470 €.

Les recettes réelles se composent du FCTVA à hauteur de 22 535 € et de l'affectation de résultat de 2022 de 959 142 €.

Globalement, la section d'investissement présente les résultats suivants :

- Dépenses = - 1 997 051,73 €
- Recettes = 981 915,99 €

Soit un résultat net de - 1 015 135,74 €

Les résultats du Compte Administratif 2023, lesquels peuvent se résumer sur le tableau ci-après :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	-917 192,00		-917 192,00
Dépenses 2023	-1 009 983,73	-14 178 308,43	-15 188 292,16
Recettes 2023	981 915,99	15 411 470,15	16 393 386,14
Résultat 2023	-945 259,74	1 233 161,72	287 901,98
Report Dépenses	-69 876,00		-69 876,00
Report Recettes			0,00
Résultat Net	-1 015 135,74	1 233 161,72	218 025,98

Monsieur Christophe RIVENQ Président qui a le pouvoir de Monsieur Thierry BAZALGETTE sort de la salle et laisse la Présidence à Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose d'approuver le compte administratif 2023 du SMIRITOM.

Votants : 36

Pour : 36 - Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Christophe RIVENQ, Président revient dans la salle

3. Compte Administratif 2023 : Affectation des résultats

L'instruction comptable M14 prévoit que l'assemblée délibérante après avoir constaté les résultats lors du vote du compte administratif, doit se prononcer sur leur affectation, afin de réaliser l'autofinancement de l'année, nécessaire au respect du principe de l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

RESULTAT EXPLOITATION	AFFECTATION	MONTANT EN EUROS
1 233 161,72	1068 Excédent de fonct. Capitalisé	1 015 135,74
	110 Report à nouveau	218 025,98

Votants : 38
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

4. **Compte de Gestion 2023**

Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion 2023 du SMIRITOM dont les résultats de clôture sont égaux au Compte Administratif du Syndicat Mixte de Réalisation des Installations et de Traitement des Ordures Ménagères.

Votants : 38
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

5. **Cadences d'amortissements à compter du 1^{er} janvier 2024**

Le passage au plan comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 implique des modifications dans la gestion comptable des amortissements, notamment le passage de la règle de l'amortissement linéaire à celle du prorata temporis.

Monsieur le Président propose d'acter :

- * l'amortissement au prorata temporis
- * les quelques dérogations avec le maintien de l'amortissement linéaire
- * les durées d'amortissement par type d'immobilisations

Votants : 38
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

III- **RESSOURCES HUMAINES**

6. **Subvention au Comité des Œuvres Sociales du SMIRITOM - Année 2024**

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention au Comité des œuvres Sociales, d'un montant de 780 €, calculé en fonction de la masse salariale pour l'année 2024.

Votants : 38
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

L'assistance n'ayant pas de question, **Monsieur le Président** lève la séance à 19h20.